



TARIFICATION - SAISON 2025 / 2026

CSME Karaté
Téléphone : 06 60 12 43 85 / 06 85 13 09 97
Courriel : csmekarate@gmail.com

Activité	Né(e)s en :	Age en 2025 :	Cotisation Club (y compris la licence de 39€)
ENFANTS & JEUNES			
Activité unique :			
Karaté	2020 et 2021	4 à 5 ans	165 €
	2018 et 2019	6 à 7 ans	195 €
	2014 à 2017	8 à 11 ans	262 €
	2011 à 2013	12 à 14 ans	282 €
ADULTES & JEUNES ADULTES			
Activité unique (au choix) :			
Body Karaté			167 €
Taï Chi (un cours)			205 €
Taï Chi (deux cours)			330 €
Karaté (nés en 2010 et avant) - 3 cours			299 €
Activité multiple :			
Karaté + Body Karaté			383 €

Pour toute inscription à partir de Janvier, la cotisation club est prorataée (pas de prorata sur la licence fédérale).

En cas d'annulation de l'inscription où si le pratiquant ne suit pas les cours associés à sa (ses) discipline(s) et quelle que soit le motif, le club ne remboursera pas les cotisations réglées et encaissées ; **La licence fédérale n'est JAMAIS remboursée quelle que soit le motif** de l'annulation.

Cas de force majeure : En cas de force majeure, entraînant la cessation ou suspension immédiate des cours (absence soudaine et imprévisible d'un professeur de l'Association, décision gouvernementale, de la Ville, par Arrêté préfectoral...liste non exhaustive), le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations durant la période où les cours n'auront pas été dispensés, la cessation ou suspension des cours n'étant pas de son fait.